

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2024/009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 16 MAI 2024

DELIBERATION
AFFICHEE LE :

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	8
VOTES POUR	8
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
 Syndic titulaire : BOURNE Vérán– BOUCHET Jean-Claude - DEVINE Marc - LIENS Charles
 Excusés : OLIVIER Denis
 Syndic suppléant : PELISSIER Laurence – CAPELLO Jean Pierre - CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-quatre et le seize mai, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures trente au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : CONVENTION D'ECONOMIE D'EAU C3

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Suite au refus de l'Union Luberon Sorgue Ventoux de signer la convention d'économie d'eau dite C3 avec EDF, l'ASCO du Cabedan Neuf a souhaité poursuivre le partenariat directement avec EDF.

Cette nouvelle convention doit permettre de rémunérer les efforts de gestion de l'ASCO par EDF pour une durée de 5 ans.

Il convient au comité de syndical d'autoriser le président à signer cette convention, dont le contenu a été validé par les deux parties.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale autorise le président à signer cette convention et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le
ID : 084-298401712-20240516-2024_009-DE

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY




ASCO CABEDAN NEUF
 425, Chemin du Pérusier
 84300 LES TAILLADES

